

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU JEUDI 9 JUIN 2022

Convocation du 31 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le neuf juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Olivier GAULIN, Jean-Charles DANDIEU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Nadine THIBAUDEAU, Arnaud ETCHEVERRY, Céline NOUARD, Fabien DUFAU et Michel TASTET.

Procurations : Sandrine GAVELLE à Olivier GAULIN
Cédric CASTAGNOS à Aimée LABORDE

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Création d'un contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activité
- 2) Positionnement de la commune sur la vente aux enchères d'une maison au centre bourg
- 3) Délibération prix cantine et garderie rentrée scolaire septembre 2022
- 4) Changement version logiciel JVS
- 5) Organisation journée citoyenne
- 6) Permanence tenue des urnes élections législatives
- 7) Questions diverses

20 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du versement de la somme de 5 307,00 euros suite à la vente de bois organisée par le cabinet forestier Restoy à des espagnols.

A/ Vente de bois

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le versement de la somme de 5 307,00 € suite à la vente de bois organisée par le Cabinet forestier RESTOY à une entreprise espagnole.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

1) Création d'un contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activité

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir un contrat à durée déterminé pour accroissement temporaire d'activité pour le recrutement d'un adjoint technique territorial, pour le 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

2) Positionnement de la commune sur la vente aux enchères d'une maison au centre bourg

La commune de Saint-Cricq-Chalosse envisage de se positionner à la vente aux enchères publiques, le 23 juin 2022, d'une maison, de ses dépendances et son jardin en centre bourg de Saint-Cricq-Chalosse.

Cet ensemble est vendu aux enchères sur la mise à prix de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : de participer le 23 juin 2022 à la mise aux enchères publiques d'une maison, de ses dépendances et son jardin en centre bourg de Saint-Cricq-Chalosse.

Article 2 : de mandater Maître Henry de BRISIS, avocat associé du Cabinet DE BRISIS & DEL ALAMO, avocat au barreau de Mont-de-Marsan, pour représenter la commune de Saint-Cricq-Chalosse aux fins d'enchérir le 23 juin 2022 à la mise en vente aux enchères publiques dudit bien immobilier.

Article 3 : donne pouvoir à Mme le Maire de soutenir une enchère pour un maximum de 40 000 €.

Article 4 : d'autoriser Mme le Maire à procéder au paiement du prix de l'adjudication dans la limite des 40 000 € outre les frais d'émoluments, d'honoraires et de taxes.

Article 5 : autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

3) **Délibération prix cantine et garderie rentrée scolaire septembre 2022**

En septembre 2022, l'école de Saint-Cricq-Chalosse sera en regroupement pédagogique intercommunal avec l'école de Doazit.

Les communes se doivent d'harmoniser les coûts pour la cantine et la garderie.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- prix du repas : 2,20 €
- prix de la garderie :
 - 1,00 € la période (le matin **ou** le soir) ;
 - 1,60 € (matin **et** soir, la même journée, dans la même garderie) ;
 - 2,00 € (matin **et** soir, la même journée, dans les deux garderies).

Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle tarification et vote à l'unanimité.

Vote : 15 POUR

4) **Changement version logiciel JVS**

Dans le cadre du passage obligé de la nomenclature comptable M14 à la M57 (à opérer avant le 1^{er} janvier 2024), imposée par le gouvernement, nous devons adapter la version de notre logiciel Horizon Villages Cloud (changé en 2021).

Nous pouvons :

- soit changer à nouveau de version pour celle de Horizon Villages Infinity au montant de 5 184 € TTC (Elle offre en plus l'application mobile Panneau Pocket) avec une possible aide de l'Etat à hauteur de 5 000 € (dossier de demande géré par JVS),
- soit acheter le pack transposition M54 pour 420 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal autorise Mme le Maire à :

1/ signer « Bon pour accord » le devis pour l'acquisition du nouveau logiciel Horizon Villages Infinity au montant de 5 184 € TTC, sous la seule condition de recevoir la confirmation de JVS que la subvention de l'état nous est alloué (mention qui sera ajouté sur le devis en question),

2/ dans le cas où la subvention n'est pas accordée, de signer « Bon pour accord » le devis pour l'acquisition du Pack de transposition de la M57 au montant de 420 € TTC.

Vote : 14 POUR, 1 abstention

5) **Organisation journée citoyenne : peinture des arènes**

Certains membres du comité des fêtes se sont portés volontaires ainsi que des administrés, sans oublier des conseillers municipaux.

Les participants sont invités à se présenter à 8 heures aux arènes.

Si les travaux de peinture ne sont pas terminés le samedi 11 juin, ils se poursuivront le samedi 18 juin.

Un buffet sera organisé pour remercier tout le monde.

6) Permanence tenue des urnes élections législatives

Permanences - tenue des urnes 1^{er} tour du scrutin des législatives du 12 juin 2022

8 h à 10 h	Aimée LABORDE Fabien DUFAU Nadine THIBAUDEAU
10 h à 12 h	Rémi LASSALLE Jean-Michel COMMARRIEU Sylvie LABORDE
12 h à 14 h	José DUPOUY Céline NOUARD Arnaud ETCHEVERRY
14 h à 16 h	Michel TASTET Olivier GAULIN Aimée LABORDE
16 h à 18 h	Cédric CASTAGNOS Rosine BATS Jean-Charles DANDIEU

Permanence tenue des urnes pour les élections législatives du dimanche 19 juin 2022

8 h à 10 h	Aimée LABORDE Fabien DUFAU Rémi LASSALLE
10 h à 12 h	Sandrine GAVELLE Olivier GAULIN Sylvie LABORDE
12 h à 14 h	José DUPOUY Jean-Michel COMMARRIEU Arnaud ETCHEVERRY
14 h à 16 h	Rosine BATS Michel TASTET Aimée LABORDE
16 h à 18 h	Nadine THIBAUDEAU Jean-Charles DANDIEU Cédric CASTAGNOS

7) Questions diverses

Le corps enseignant invite les membres du Conseil Municipal à la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 17 juin 2022.

22 h 30 : LA SEANCE EST LEVEE

Aimée LABORDE	José DUPOUY	Rosine BATS	Rémi LASSALLE	Olivier GAULIN
Sandrine GAVELLE	Jean-Charles DANDIEU	Jean-Michel COMMARIEU	Sylvie LABORDE	Nadine THIBAUDEAU
Procuration donnée à Olivier GAULIN				
Arnaud ETCHEVERRY	Céline NOUARD	Fabien DUFU	Michel TASTET	Cédric CASTAGNOS
				Procuration donnée à Aimée LABORDE